



Charte

des Centres culturels de rencontre

Les Centres Culturels de Rencontre ont reçu pour mission de réaliser la synthèse entre un site patrimonial d'exception et un projet intellectuel, artistique et culturel exigeant qui assure sa réhabilitation et son rayonnement.

Ils conjuguent ainsi deux objectifs majeurs qu'ils inscrivent dans la durée : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, et la mise en œuvre d'un projet de création et de transmission sur la base d'un thème culturel spécifique. Ces objectifs s'articulent en un projet unique sur l'ensemble du site.

Laboratoires d'expérimentation sur l'animation du patrimoine et les rapports entre patrimoines et création, espaces de recherche appliquée, les Centres culturels de rencontre associent à leur démarche la population dans son ensemble.

Ils participent au développement de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques.

Ils inscrivent leur action dans des logiques territoriales, nationales, européennes, internationales.

Constitués en réseau, ils collaborent au sein de l'Association des Centres culturels de rencontre au niveau national depuis 1973, et européen et international depuis 1991.

La Charte, qui s'inscrit dans la continuité de celle signée en 1992 par Jack Lang et Jacques Rigaud, engage chaque Centre culturel de rencontre et ses partenaires.

Aurélie Filippetti,
Ministre de la Culture et de la Communication

Yves Dauge,
Président de l'Association des Centres culturels de rencontre



／ La cohérence d'un projet

Le fonctionnement d'un Centre culturel de rencontre repose sur trois axes distincts réunis dans le cadre d'un projet cohérent.

Un site, sa sauvegarde, sa mise en valeur

Les Centres culturels de rencontre occupent de manière permanente des sites patrimoniaux qu'ils contribuent à restaurer et à entretenir, même s'ils n'en ont pas la propriété. On entend par sites patrimoniaux des sites délimités allant du monument historique protégé ayant perdu sa vocation originelle au paysage culturel remarquable.

La qualité des sites et la singularité de leur histoire culturelle, intellectuelle et sociale, de leur inscription dans un territoire, leur confèrent un caractère exceptionnel et constituent un des critères déterminants du label « Centre culturel de rencontre ».

La restauration du site patrimonial et son aménagement font partie, dès la phase de programmation, du projet global de Centre culturel de rencontre et contribuent à son développement.

La richesse de ce projet doit permettre à tous les publics d'appréhender le site, et de mettre en place une démarche de tourisme culturel, notamment par l'organisation de visites de découverte du patrimoine novatrices et respectueuses de l'exigence scientifique, d'actions de médiation de qualité auprès des différents publics et d'expérimentations originales.

Le site favorise l'accès le plus large à l'expérience artistique, permet une mise en relation de la population avec les artistes intervenants, et avec les œuvres qui sont présentées. La force de transmission du projet est liée à la puissance du lieu et à sa mise en valeur.

Le rapport entre le patrimoine et les processus de création du Centre culturel de rencontre est toujours mis en évidence.

Un projet de création et de transmission

La dimension artistique et intellectuelle est au cœur du projet des Centres. Dans un cadre propice à la transmission des savoirs, à l'échange et à la création, ils mettent en œuvre une politique

d'ouverture à la culture par l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, la formation professionnelle.

Ils peuvent y associer l'innovation et les dynamiques nées des nouvelles technologies et favoriser les champs associés au développement de la personne et au développement durable.

Un des outils majeurs des Centres est constitué par les résidences de chercheurs et d'artistes. Leurs activités se développent *in situ* et facilitent les croisements et les échanges transdisciplinaires que ce soit dans le domaine de la formation, de la production, de la recherche.

Leur champ d'intervention se situe en amont de la diffusion, entre formation supérieure et appui à la création naissante. Il est à la fois terrain d'expérimentation et espace de rencontre entre tous les publics.

Incubateurs de projets, les Centres sont des lieux de travail ouverts aux professionnels, artistes, chercheurs, universitaires, spécialistes. Leur travail peut faire l'objet d'une restitution auprès du public. De manière générale, les Centres culturels de rencontre aspirent à susciter des contacts originaux entre la population et la création. Ils mènent une politique active de développement des publics.

La mission des Centres culturels de rencontre implique qu'ils disposent d'une très large autonomie dans le choix de leurs objectifs de travail et la mise en œuvre de leur propre activité, qu'ils associent partenaires publics et privés, qu'ils possèdent les moyens techniques et financiers nécessaires.

Une capacité d'accueil au service du développement

Les Centres culturels de rencontre constituent des espaces singuliers propices au travail individuel ou collectif. Ils développent une activité centrée sur la rencontre qui implique des espaces équipés et une infrastructure adaptée.

La capacité d'accueil et de services associée au projet est propice aux échanges qui permettent de faciliter la diversité des publics et l'ancrage territorial du projet porté par le Centre culturel de rencontre.

Cette capacité d'accueil est nécessaire tant pour les activités produites par le Centre culturel de



rencontre que pour l'accueil de séminaires et de réunions organisées à l'initiative d'organismes extérieurs. Elle assure au Centre culturel de rencontre une diversification de ses ressources propres et lui permet de nouer des liens avec le

／ Mise en œuvre du projet

Chaque Centre culturel de rencontre porte un projet intellectuel et artistique défini et explicite s'appuyant sur un thème culturel fort, prenant en considération l'esprit du lieu, ses potentialités et ses spécificités. Chaque projet est par essence singulier. Il répond à des enjeux esthétiques, sociétaux, environnementaux, citoyens ou scientifiques, qui peuvent se conjuguer entre eux. Etabli dans une perspective de recherche, de formation et de création, ce projet lie plusieurs spécialités et domaines de recherche, favorise les croisements thématiques, et se donne les moyens d'évoluer dans le temps.

Chaque projet est conçu dans un esprit de collaboration entre les partenaires, avec des valeurs communes d'exigence, d'excellence, d'accessibilité, de transmission, d'innovation, d'ouverture à l'international sans lesquelles le risque de banalisation existe.

Le projet de chaque Centre, fruit d'une recherche constante de synthèse, ne peut être mené à bien sans une direction unique étendue à l'ensemble du site et à toutes les activités qui s'y déroulent. Cette direction est responsable de la définition du projet comme de sa réalisation devant l'instance de gouvernance. Il est souhaitable qu'elle soit consultée en amont de la programmation des travaux menés sur le site et lors de leur réalisation par l'autorité responsable de la maîtrise d'ouvrage.

Chaque Centre culturel de rencontre se donne la forme juridique qui lui convient à la condition qu'elle permette d'affirmer une identité claire du projet et favorise une direction unique. Les statuts doivent garantir l'autonomie de l'établissement, affirmer le caractère public de son fonctionnement au service de l'intérêt général, et garantir la mise à sa disposition du site, sinon en toute propriété, au moins selon les termes d'un bail locatif de longue durée en parallèle du projet.

monde économique. Cette activité n'est pas une finalité en soi, elle est menée en cohérence avec le projet général du Centre culturel de rencontre et vise à le soutenir. Elle peut contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques.

Les partenaires du Centre sont animés par une véritable ambition. Ils se doivent de doter les Centres de moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, à la mise en œuvre de leur projet artistique et culturel et à son développement, afin de leur permettre d'être reconnus comme des lieux de référence et des acteurs au-delà de leur cadre local.

Le projet de chaque Centre participe au développement culturel de sa zone d'influence ou de son domaine d'intervention. Il recherche des effets de complémentarité avec les institutions culturelles présentes, dans un esprit d'exigence et d'innovation. Les Centres culturels de rencontre sont ainsi porteurs de la dimension culturelle au cœur des politiques de développement des territoires, notamment ruraux.

S'appuyant sur le réseau des relations professionnelles qu'ils ont su créer autour d'eux, les Centres culturels de rencontre sont des lieux privilégiés de contact et de coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs culturels et socio-économiques d'un territoire. Parties prenantes de la décentralisation culturelle, ils en sont l'une des avancées et contribuent activement au maillage territorial.

Lieux majeurs, centres intellectuels et artistiques de référence, les Centres culturels de rencontre s'inscrivent naturellement dans un cadre régional, national, européen et international. Ils ont vocation à fédérer les établissements culturels porteurs des mêmes enjeux et nourrir des coopérations.

A l'international, notamment en Europe, en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication, l'Institut Français et les ambassades, l'Association des Centres culturels de rencontre développe des relations avec des établissements et des acteurs culturels.



Une organisation affirmée au service d'une communauté élargie

Nés de l'idée de rencontre qu'ils s'emploient à concrétiser, les Centres culturels ne sauraient se satisfaire de la somme de leurs actions individuelles. Ils travaillent en réseau au sein de l'Association des Centres culturels de rencontre (ACCR).

Fondée avec l'appui du Ministère de la Culture et de la Communication et des pouvoirs publics, l'ACCR n'est pas une tutelle, mais une organisation professionnelle, un lieu ressource, un incubateur, une plate-forme. Elle a aussi pour mission d'assurer le développement du label et du réseau, en France, en Europe et à l'international, par l'échange d'expériences, la réflexion commune, la recherche de complémentarités, le repérage de sites et de projets potentiels. Elle ouvre des espaces de coopération et de débats, mobilise l'expertise des membres et de spécialistes, accompagne les porteurs de projet. Elle agit en concertation avec les partenaires institutionnels.

L'Association a également pour mission de développer des liens avec d'autres structures ou réseaux qui œuvrent dans le même esprit.

Au sein de l'ACCR, chaque Centre développe son identité, conserve sa pleine autonomie, affiche son adhésion au label.

Le label *Centre culturel de rencontre* est la propriété de l'Association qui en assure la gestion de manière collégiale.

En France, le label est attribué depuis 1996 par le ministre de la Culture et de la Communication, sur proposition de la Commission nationale des Centres culturels de rencontre (CNCCR), dont l'Association est membre de droit.

Les projets peuvent être pris en considération avant d'être labellisés, une étape qui leur permet de se consolider au sein d'une dynamique collective.

L'attribution du label implique l'adhésion de tous les partenaires à la Charte et l'appartenance du CCR à l'Association des Centres culturels de rencontre.

Pour réussir

La réussite des Centres culturels de rencontre et leur accomplissement sont fonction de la qualité de la synthèse qu'ils réalisent entre tous les éléments qui les composent, comme de la densité des liens qu'ils ont su développer avec leur environnement proche et lointain. La recherche, la création artistique, la médiation, l'ouverture à de nouveaux publics, en sont l'illustration privilégiée. Cette réussite donne aux sites patrimoniaux une véritable signification intellectuelle, économique et sociale, à la mesure de leur histoire passée, justifiant, ainsi, l'effort engagé par les collectivités et l'Etat pour en assurer la renaissance.